



La Cyber Sécurité dépend de Nous !

La protection du Groupe est portée par un comportement responsable et une vigilance accrue de chacun d'entre nous.

Lorsque les outils automatiques ont été contournés par les hackers, nous devenons le dernier rempart à la propagation d'une attaque virale.

!!! Deux incidents à Rüsselsheim Nov. 2020 & Fév. 2021 !!!

Ce qui est arrivé :

- Les fournisseurs ont remis un lecteur USB avec des sauvegardes et des logiciels malveillants,
- Le lecteur a été scanné hors ligne et le malware a été détecté.



Réactions :

- Application du plan de réponse d'incident,
- Suspension de l'activité des fournisseurs tant que leurs équipements ne sont pas cyber-conformes,
- Scan de toutes les machines entrées en contact avec le fournisseur,
- Vérifications du parc de la zone incriminée.



Leçons apprises & bonnes pratiques :

- Les fournisseurs présentent un risque avéré de diffusion de virus, (en 1 fois plus de 100 copies de malwares détectées par l'antivirus local),
- Avoir un PC (PSAV3) en zone maintenance prêt pour analyser les virus (déconnecté de l'intranet lors du scan de ctrl),
- Application de la gestion de crise Cyber Sécurité.

ISRA
VISION

PROCON
SYSTEMS

Les donneurs d'ordre font respecter les règles de Sécurité Numérique

Le personnel présent pendant l'intervention se doit de remonter tous les écarts en cas de manquement.

[Lien vers les supports d'audits, de contrôle et d'exigences du groupe](#)

- ❖ **Seul l'emploi de clés USB ou supports de stockage identifiés STELLANTIS est autorisé pour les personnes habilitées :**
 - Il est absolument interdit d'utiliser des clés USB personnelles ou d'une source extérieure STELLANTIS (fournisseur..),
 - Pour tout échange avec le fournisseur, veuillez utiliser la plateforme [filebox](#)
- ❖ **Avant toute intervention dans les ateliers du Groupe PSA, le fournisseur doit disposer de consoles de programmation :**
 - A jour en termes de patch de sécurité Windows,
 - Equipées d'un antivirus, à jour en termes de définitions virales,
Appliquer le formulaire d'**Audit Sécurité de l'Information en Automatismes** [AUT-FOR502](#)
 - En cas de nouvelle installation, appliquer la **fiche de contrôle PC industriel** [AUT-FOR317](#)
Appliquer la Fiche de **Contrôle Cybersécurité d'un équipement industriel** [AUT-FOR509](#) (automates...)

ACTIF - 25 ANS OU ALTERNANT

UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?



UNE AIDE DE 1 000 € POUR VOUS INSTALLER DANS VOTRE LOGEMENT

QUI ?



Jeune de moins de 25 ans⁽¹⁾ ou en alternance, salarié depuis moins de 18 mois⁽²⁾, dans une entreprise du secteur privé



Locataire de votre résidence principale située sur le territoire français



Votre revenu est compris entre 30 % et 110 % du SMIC⁽³⁾

QUOI ?



Subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, pour vous apporter un coup de pouce financier.

Votre logement :

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social (hors CROUS).
- » • fait l'objet d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite

pour vérifier votre éligibilité⁽⁴⁾

2

Saisissez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs

3

L'aide vous est versée après l'acceptation de votre dossier



- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- **Aucun justificatif de dépenses** demandé.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement, **à l'exception** de l'aide à la mobilité de 1 000 €.

⁽¹⁾ Jusqu'à la veille du 25^{ème} anniversaire.

⁽²⁾ Avec un contrat de travail signé depuis moins de 18 mois ou un contrat d'alternance de moins de 18 mois.

⁽³⁾ SMIC brut au 1^{er} janvier 2021 : 1 554,58 €. Le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur votre contrat de travail, d'apprentissage ou de professionnalisation et il doit être compris entre 467 € et 1 711 €, pour un emploi à temps plein.

⁽⁴⁾ Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Les risques de chutes et de glissade de plain-pied

Ces risques sont présents constamment dans de nombreux endroits, notamment sur :

Les voies de circulation externes :

- Les fissures



- Les joints de dilatation



Les allées piétonnes internes



Les tapis



Les lacets défaits



Les passerelles



Les estrades



5S non fait



Nous devons être :



Réactif : en réagissant sans délai face à toute anomalie sécurité notamment en signalant les problèmes à la hiérarchie.



Vigilant : en se méfiant de la routine, en contrôlant et en respectant les dispositifs de sécurité en place.



Exemplaire : en respectant les consignes de sécurité (IPSO10 : Règles de circulation sur le Pôle Trémery-Metz) et en portant les E.P.I. adaptés

Limiter au maximum le temps sans port de masque.

Quand le retrait du masque ne peut pas être évité (repas, cigarette, café...), la distance minimale à respecter est de 2 mètres entre 2 personnes.

Rappel : il est interdit de se déplacer sans masque

**INFORMATION
CORONAVIRUS**

Rappel : les basiques 5S

Le tri des déchets, le nettoyage et la gestion des produits chimiques font partie des piliers de la démarche 5S.

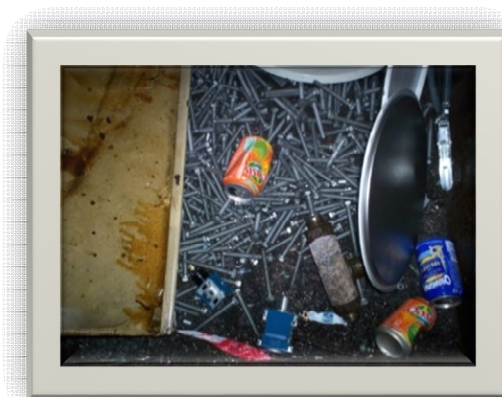
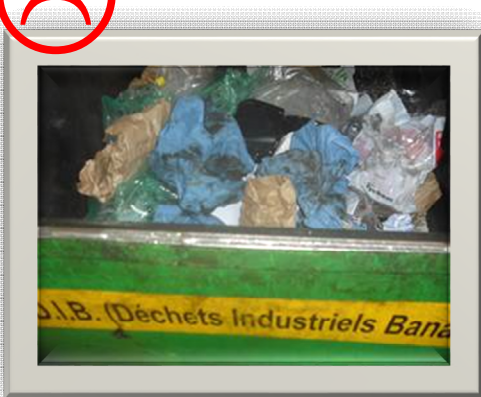
→ Ensemble, garantissons notre maîtrise opérationnelle !



Les rétentions et encuvements sous machines doivent être vides.



Les produits chimiques doivent être stockés selon les règles de l'IPS I_DPTM_RSH_001 : volume, compatibilité, affichage FU et volume de rétention, rétentions adaptées.



Le tri des déchets doit être respecté.